

Loi électorale du Canada

Je suis satisfait des améliorations apportées à la loi par les autres amendements. Je crois que, dans l'ensemble, ils prouvent leur utilité et qu'ils rendront la loi plus facile à appliquer pour les candidats et pour les partis. Les partis, les candidats et les membres vont devoir faire de gros efforts pour se mettre au courant et informer la population des dispositions de la nouvelle loi. Je suis absolument certain que, pendant et après les prochaines élections générales, nous allons nous rendre compte que beaucoup d'erreurs ont été commises. Comme il s'agit d'une nouvelle loi, ce sera la première fois pour nous tous que nous aurons à l'appliquer. Mais je suis convaincu que la plupart de ces erreurs seront réparables.

● (1442)

Personne n'aura délibérément essayé de se soustraire aux dispositions de la loi. Le commissaire aux dépenses d'élections devra sans doute toucher certains cas. Cela ne m'étonnerait pas que quelques agents officiels ou candidats, ou même certains députés élus, se voient imposer des sanctions très sévères allant d'une peine d'emprisonnement jusqu'à la perte du siège auquel ils venaient d'être élus. Cela pourrait fort bien se produire dans certains cas. Il y aura des erreurs, mais on ne l'aura pas fait exprès. Il faudra nous livrer à cette expérience pour savoir si la loi est efficace.

Je suis particulièrement heureux de l'amendement que nous avons adopté et qui prévoit un examen. Une fois que tous les scrutins seront comptés et que les dépenses seront déclarées, le directeur général des élections transmettra ces rapports au Parlement. Le comité des privilèges et élections pourra se réunir après les prochaines élections générales pour évaluer les résultats de la loi, voir dans quelle mesure les limites imposées aux dépenses sont efficaces et déterminer si les dispositions concernant le remboursement sont satisfaisantes. Il y a une foule d'autres choses que nous pourrions examiner et à propos desquelles nous pourrions peut-être recommander des changements lors d'une nouvelle législature pour se préparer aux élections suivantes. Voilà une disposition qui à du mérite, monsieur l'Orateur, et j'aimerais la voir figurer dans bien d'autres mesures. Il serait utile qu'un comité de la Chambre puisse faire un examen de certaines mesures après une certaine période.

Je suis déçu de ne pas pouvoir parler d'un point important et fondamental qui a trait à la publicité par un tiers parti. Je suis heureux de la façon dont nous avons pu étudier le reste des amendements proposés du bill, bien que nous ne l'ayons peut-être pas fait de façon aussi approfondie que moi-même et d'autres députés l'aurions souhaité. J'espère que le fait d'adopter le bill aujourd'hui donnera suffisamment de temps au directeur général des élections pour se préparer à la prochaine campagne électorale. J'espère que lui et ses adjoints seront maintenant mieux en mesure d'administrer cette loi.

[M. Benjamin.]

Je tiens à féliciter encore une fois le ministre et les membres du comité de leur collaboration et à remercier particulièrement le directeur général des élections, M. Jean-Marc Hamel, et son personnel des nombreuses heures qu'ils ont passées pendant la journée et le soir avec les membres de notre comité et du comité spécial, de même que dans le bureau du président pour nous aider, nous fournir des renseignements et répondre à nos questions. Sans leur collaboration, nous n'aurions jamais pu parvenir à cette étape-ci du bill.

Monsieur l'Orateur, j'espère que les amendements que nous avons apportés se révéleront utiles à tous les Canadiens.

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, pour commencer, nous ne devons pas oublier les membres du comité spécial qui ont été les maîtres artisans de ce bill, dont l'apport fut si important, et à qui nous devons plus particulièrement les améliorations qui y ont été apportées. Non qu'il s'agisse d'un mauvais bill, au contraire. Nous avons tous reçu beaucoup d'aide, mais pour les héros anonymes qui n'auront probablement pas la possibilité de s'exprimer dans une assemblée comme celle-ci, je veux mentionner particulièrement les noms de M. Hamel et de son personnel, ainsi que celui de M. Laschinger qui représentait notre parti à ce comité. Il y a bien d'autres noms qu'il faudrait citer, mais j'ignore le nom de bien des représentants des autres partis à la Chambre des communes qui se sont particulièrement distingués.

J'aimerais féliciter en particulier le président du comité, le député de York-Est (M. Collenette) pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé les travaux du comité où il su faire régner un climat d'harmonie et de coopération. J'aimerais également citer le député de Kenora-Rain River (M. Reid) pour la part très active qu'il a prise à ces séances et pour sa collaboration. Un des amendements que nous avons proposés concerne l'indexation. Alors que chacun parle de mesure d'austérité, notre parti a jugé nécessaire de s'opposer à l'article sur l'indexation et a demandé un amendement en conséquence. Après avoir fait une enquête basée sur les dix dernières élections partielles, on a constaté que la moyenne des dépenses par parti n'était que de 89 p. 100 du plafond autorisé en vertu de la loi. Pour ces raisons et par souci d'économie, nous ne pouvions pas accepter l'indexation à l'heure qu'il est. La possibilité que la question soit remise à l'étude après les prochaines élections n'est donc pas exclue et nous ne voulons pas l'écarter. Mais tout bien considéré, nous en avons conclu que nous devons nous opposer en ce moment à l'indexation.

Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les dons anonymes, le comité a été saisi de plusieurs recommandations. A nos yeux, ce n'était qu'une façon d'acheter les élections; aussi, au cours des séances du comité, nous nous sommes opposés dès le début aux contributions sous le manteau, et nous avons demandé que tous les dons soient comptabilisés. C'est une autre mesure de restriction qui s'imposait alors. Nous voulons agir en personnes sensées et savoir d'où viennent nos fonds et tenir un compte précis et complet de nos dépenses d'élection.